

Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan d'action pour le développement rural, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) a lancé une [consultation](#) qui s'est déroulée du 15 décembre 2025 au 20 février 2026.

L'Alliance SaluTERRE a choisi d'y participer pour mettre de l'avant plusieurs de ses revendications concernant la protection des terres agricoles.

1. Comment les initiatives fédérales existantes pourraient-elles être améliorées afin de mieux répondre aux défis et aux opportunités uniques auxquels votre communauté rurale est confrontée?

Les communautés rurales sont confrontées à de multiples défis, notamment en agriculture. Si plusieurs initiatives fédérales déjà existantes viennent soutenir l'agriculture (notamment des programmes comme Agri-Investissement, Agri-protection, etc.) il serait pertinent de **renforcer l'accompagnement financier spécifique à la relève agricole**. De fait, la relève fait face à des difficultés grandissantes pour s'établir (difficultés d'accès à la terre, concentration des terres agricoles, spéculation foncière, processus exigeant de transfert ou de rachat d'une entreprise, etc.).

C'est ce que le gouvernement du Québec a choisi de faire en mettant en place une bonification en sus de leur programme Agri-Québec : cette bonification est destinée à des petites entreprises (moins de 100 000\$/année) ainsi qu'à des entreprises en transition vers le biologique. Le gouvernement fédéral pourrait s'inspirer de cette initiative pour déployer des programmes à plus grande échelle pour encourager l'établissement de la relève sur le territoire canadien, tout en valorisant des pratiques agricoles durables.

En plus d'un soutien renforcé à la relève agricole, il est nécessaire de continuer à financer des grappes de recherches en agriculture et notamment pour financer la recherche sur les cultures émergentes, particulièrement dans le contexte des changements climatiques.

Le gouvernement fédéral devrait aussi renforcer les règles de conformité, incluant : le respect de normes environnementales, de conditions de travail équitables, de respect des droits de la personne, ainsi que sur les produits agricoles importés afin d'éviter la concurrence déloyale envers les producteurs locaux. Il devrait également mettre de la pression sur les structures agroalimentaires internationales pour accélérer une transition vers des systèmes alimentaires plus justes.

2. Quels programmes fédéraux, provinciaux, territoriaux ou régionaux ont été particulièrement bien réussis dans la promotion du développement rural dans votre région?
 - Le programme de la Communauté métropolitaine de Montréal de remise en culture de friches agricoles : ce programme vise à encourager la remise en culture et la valorisation de friches agricoles délaissées pour des raisons multiples (coûts, manque de temps/connaissances) et encourage des pratiques agricoles exemplaires qui favorisent la conciliation du développement des activités agricoles et le maintien des milieux naturels et de la biodiversité;
 - Le programme Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui vise à accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine.
 - Le nouveau pouvoir de surtaxe des terres en friche accordé aux municipalités avec la sanction de la Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité.
 - Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales (RPA) qui vise à reconnaître et encourager financièrement les producteurs agricoles qui appliquent des pratiques agroenvironnementales sur leur entreprise. Il s'agit d'un programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dont l'administration a été confiée à La Financière agricole du Québec (FADQ).
 - L'initiative ARTERRE qui est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. Il privilégie l'établissement de la relève et la reprise de fermes qui n'ont pas de relève identifiée afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec.
3. Quels types de changements de politiques ou d'initiatives auraient le plus d'impact sur la viabilité à long terme de votre région, et comment pouvons-nous mesurer leur succès? Quels projets de construction à l'échelle nationale pourraient contribuer à cette viabilité?
 - Financer des programmes pour soutenir les pratiques agroenvironnementales
 - Financement de recherches pour améliorer les pratiques en adaptation aux changements climatiques.
 - Financer des programmes pour le soutien à plus long terme de la relève agricole
 - Financer les FUSA (fiducies d'utilité sociale agroécologique) afin de faciliter l'acquisition de terres agricoles à préserver pour aider la relève à s'installer en

appliquant des pratiques agroécologiques et en lien avec les besoins des communautés locales.

- Financer des infrastructures permettant de valoriser les activités agricoles à proximité, de même que des projets de recherches afin de développer des modèles viables (ex. rassembler un ensemble de services au bon endroit : abattoir, équipement de transformation, autres services propres aux pôles agroalimentaires ou d'ordre utilitaire et attractifs comme un café, la poste, etc.).
 - Renforcer les réglementations environnementales pour accélérer la transition vers des pratiques plus durables, notamment via des critères stricts liés à l'accès aux subventions et des malus pour les acteur(-trice)s non conformes.
 - Créer un Observatoire du foncier agricole qui permettrait d'étudier l'état et les dynamiques du foncier agricole.
 - Mandater une organisation indépendante chargée d'accompagner les provinces dans la mise en place d'un système d'évaluation et d'autorisation de l'acquisition des terres agricoles. Au Québec, il existe la Commission de protection du territoire agricole qui vient encadrer la gestion des terres agricoles (les achats, les usages sur la terre, etc.) afin de pérenniser un territoire propice à l'exercice et au développement durable des activités agricoles.
 - Financer la mise en place, le développement et le maintien de programmes d'alimentation en institutions (écoles, garderies, hôpitaux, etc.) approvisionnés en majorité par des produits locaux.
4. Si vous avez d'autres commentaires ou suggestions qui n'ont pas été saisis par les questions précédentes, n'hésitez pas à les ajouter ci-dessous :